

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'intervention sur l'ancien terrain des gens du voyage pour le démontage et l'abattage de pied de thuyas Broyage des branches et évacuation des déchets verts et bois à Forges-les-Eaux du 07 août 2023 au 12 août 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

N°2023-152

L'intervention sur l'ancien terrain des gens du voyage pour le démontage et l'abattage de pied de thuyas Broyage des branches et évacuation des déchets verts et bois à Forges-les-Eaux du 07 août 2023 au 12 août 2023 est autorisée.

Objet :

Intervention sur l'ancien terrain des gens du voyage

Démontage et abattage de pied de thuyas

Broyage des branches et évacuation des déchets verts et bois

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **DOV'123 Paysage**, 3 Bis impasse de la renarderie, 76440 LA FERTE-SAINT-SAMSON prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 21 juillet 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **25 JUIL. 2023**